

Le 17 juin 1768 – Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/22, f°133

Classes. N°69.

A l'Isle de France le 17 juin 1768

Monseigneur,

Monsieur Ardibus, commissaire de la Marine, chargé des Classes, s'occupe à mettre le plus grand ordre dans cette partie, il est bien secondé dans son travail par le Sr Delongrais [des Longrais], ci-devant commis aux écritures sur le vaisseau *la Garonne* qui est un sujet très laborieux, qui met beaucoup de suite et de netteté dans son travail. Par ses soins, nous serons en état de vous envoyer par les vaisseaux qui partiront à la fin de cette année un travail bien suivi sur la partie des Classes et tous les éclaircissements sur la manière dont cette partie a été tenue avant nous.

Dès les premiers jours de mon arrivée dans l'île, j'avais écrit à M. Law, gouverneur de Pondichéry, pour le prier de nous envoyer des lascars, mais il paraît par ses réponses que cette espèce de matelots indiens est fort rare à la côte, que les Anglais dont le commerce est immense dans toute la partie de l'Inde, et surtout dans le Gange, occupent seuls tous les matelots, qu'ils sont plus en état que nous de faire travailler et de bien payer.

Je ferai néanmoins des efforts pour en attirer ici la plus grande quantité qu'il me sera possible, relativement à nos besoins, mais il faut remarquer que ces matelots ne sont pas propres à armer des bâtiments destinés à la traite des esclaves, ce sont des hommes doux, sans bravoure, incapables de contenir des esclaves dans un cas de révolte.

Ces lascars ne savent point la langue française, ils ne peuvent être commandés que par des officiers de mer habitués dans l'Inde, qui savent la langue portugaise. Les officiers de la marine du Roi sont peu propres à commander de semblables matelots.

Ces lascars veulent être traités avec beaucoup de douceur, ils sont mahométans et très superstitieux, ils ont tous les préjugés de leur religion, ils demandent beaucoup de ménagement, et n'entendent point la raillerie à leur égard. Ils ne connaissent point nos ordonnances, ni la rigueur de la discipline dans le service. Je doute fort que MM. les officiers de la marine du Roi puissent en tirer aucun parti.

D'après ces considérations vous verrez, Monseigneur, qu'en conservant ici MM. les officiers de la marine du Roi, nous ne pouvons pas espérer de tirer un grand parti des lascars, et que nous serons obligés de conserver nos équipages français, au moins pour les flûtes de Sa Majesté, et si je puis attirer de l'Inde quelques lascars, je serai forcé de les employer uniquement au service intérieur du port et à l'armement de nos goélettes et autres petites embarcations que j'occupe aux transports des grains et des autres denrées d'un port de l'île dans un autre, ou pour les voyages de Rodrigues et de l'île Bourbon. Ce sera toujours un grand soulagement pour nous.

Les matelots nous manquent souvent. La plupart des vaisseaux de la Compagnie viennent ici assez mal armés. Pour peu que ces bâtiments perdent des hommes dans leur traversée, nous sommes dans l'impossibilité de les leur remplacer ici, et depuis mon arrivée dans l'île, je suis toujours aux expédients pour fournir des matelots, tantôt aux vaisseaux de la Compagnie, tantôt aux armateurs particuliers.

Le vaisseau de la Compagnie des Indes *la Paix*, qui était parti de Pondichéry le trois mars pour aller en droiture doubler le cap de Bonne Espérance avec un riche chargement de toiles de l'Inde, a été obligé de revenir ici à cause des ravages que le scorbut faisait parmi son équipage. Ce bâtiment a perdu soixante six hommes dans l'espace de 25 jours, depuis son retour du cap de Bonne Espérance ici. Il est arrivé dans ce port dans l'état le plus malheureux, ayant tout son équipage malade et hors d'état de faire la manœuvre. S'il avait eu le malheur de manquer l'île, c'était un vaisseau perdu, quoiqu'il eut un

double équipage à bord. Il nous a débarqué ici près de deux cents scorbutiques dont quelques-uns sont morts en débarquant, les autres se rétablissent.

On ne peut attribuer un accident aussi fâcheux qu'à la mauvaise qualité des eaux de Pondichéry qui sont saumâtres et connues depuis longtemps pour causer le scorbut parmi les équipages. Ces eaux sont des eaux de puits situés au bord de la mer et dans lesquels l'eau de mer filtre au travers des sables. C'est dans ces puits que l'on prend l'eau pour l'approvisionnement des vaisseaux.

Il y a, hors de Pondichéry, une petite rivière, qu'on nomme *Doulgaret*, dont l'eau est excellente, c'est de là que les états-majors tirent l'eau pour remplir leurs jarres. Il est bien surprenant que la Compagnie ne fasse pas la dépense qui dans l'Inde ne serait pas considérable, de faire voiturer l'eau de cette rivière pour l'approvisionnement de ses vaisseaux.

Je crois, Monseigneur, que pour le bien de l'humanité et pour la conservation de cette classe précieuse d'hommes que nous nommons matelots, vous n'hésitez pas de défendre à la Compagnie d'embarquer pour l'approvisionnement de ses vaisseaux sortant de Pondichéry, d'autre eau que celle de la rivière d'Oulgaret, sous peine de répondre de la vie des matelots que l'Etat veut bien lui confier.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France

Le 17 juin 1768

* * *